

Règlement du jeu concours « Un slogan pour Chamrousse »

Article 1 - Présentation de l'Organisateur

L'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) **Office de Tourisme de Chamrousse** – 42 place de Belledonne – 38410 Chamrousse – France (ci-après « l'**Office de Tourisme de Chamrousse** ») organise du 24 janvier 2022 à 12h00 au 20 mars 2022 à 23h59 un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Un slogan pour Chamrousse ».

Le jeu est accessible sur les pages Facebook et Instagram de Chamrousse

Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres des réseaux sociaux Facebook ou Instagram, personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France.

Les personnes n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Instagram ou Facebook que l'Organisateur décharge de toute responsabilité. Les informations qui sont données, seront transmises à l'Office de tourisme de Chamrousse et pas aux sociétés susmentionnées. Ces informations sont uniquement utilisées pour contacter les participants dans le cadre de ce Jeu.

Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Pour participer à un Concours sur la page Facebook, le participant doit :

- Disposer d'un compte Facebook valide,
- Se rendre sur la page Facebook Chamrousse accessible à l'adresse : <https://www.facebook.com/Chamrousse>
- « Liker » (c'est-à-dire avoir cliqué sur le bouton « J'aime ») de la publication de la semaine en cours du Concours figurant dans la Timeline de la page Chamrousse,
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée.

L'inscription au concours n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Pour participer à un Concours sur la page Instagram, le participant doit :

- Disposer d'un compte Instagram valide,

- Se rendre sur la page Instagram Chamrousse accessible à l'adresse : <https://www.instagram.com/chamroussemountainpark/>
- « Liker » (c'est-à-dire avoir cliqué sur le bouton « J'aime ») de la publication de la semaine en cours du Concours figurant dans la page Chamrousse,
- Suivre les instructions de participation détaillées au sein de la publication dédiée.

L'inscription au concours n'est effective qu'au terme de ces étapes.

Les dates de participation de chaque Concours sont indiquées sur la publication dédiée au Concours.

Article 4 - Dotations

La dotation est la suivante :

- un hébergement à Chamrousse pour 2 personnes pour 2 nuits (hors vacances scolaires)
- deux forfaits Chamrousse ski alpin 2 jours consécutifs
- des bons pour deux pour différentes activités
- ...

Article 5 - Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations

[OPTION 1 : un slogan est choisi]

Le gagnant sera désigné suite à une concertation avec Mme le Maire de Chamrousse, et les directions de la Régie des remontées mécaniques de Chamrousse et de l'Office de tourisme de Chamrousse.

[OPTION 2 : il n'y a pas de slogan choisi à l'unanimité]

Le gagnant sera choisi comme étant le slogan qui correspond au plus de critères, même s'il n'est pas choisi pour représenter la station.

Le gagnant sera sollicité dans les 7 jours suivant la fin du concours, par l'**Office de Tourisme de Chamrousse**, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier, via :

- un message privé Facebook, lorsque la participation au concours a été faite sur la page Facebook Chamrousse
- OU un message privé Instagram, la participation au concours a été faite sur la page Instagram Chamrousse

Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email et adresse postale) en réponse au dit message de l'Organisateur. Si le gagnant prévenu ne se manifeste pas dans les 7 jours après l'envoi de la notification de gain, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera propriété de l'organisateur, l'Office de Tourisme.

Il est rappelé que si les coordonnées du gagnant sont invalides, incomplètes ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation. Le lot sera disponible pour le gagnant à l'accueil de l'Office de Tourisme de Chamrousse. La réservation d'hébergement sera faite par la Centrale de

réserve (de l'Office de Tourisme de Chamrousse) et les dates voulues devront être communiquées par le gagnant à l'avance.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du présent règlement, l'**Office de Tourisme de Chamrousse** ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si le compte Facebook ou Instagram ne correspond pas à celui du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, l'**Office de Tourisme de Chamrousse** ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers ou revendue. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, l'**Office de Tourisme de Chamrousse** se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation équivalente.

Article 6 - Publicité

En participant au concours, le gagnant autorise l'**Office de Tourisme de Chamrousse** à communiquer leurs noms, photographie de leur profil Facebook ou Instagram, et le slogan proposé sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Suite au jeu concours, le gagnant accepte de léguer toute revendication à la propriété du slogan choisi à l'**Office de Tourisme de Chamrousse**.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteur sur les slogans proposés postés sur le post Facebook ou Instagram. Et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque slogan de ces derniers est utilisé sur le post Instagram ou Facebook.

Article 7 - Modification du règlement

L'**Office de Tourisme de Chamrousse** se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'**Office de Tourisme de Chamrousse** se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook Chamrousse et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

Article 8 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, l'**Office de Tourisme de Chamrousse** se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook ou Instagram. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte ou inexacte entraîne l'élimination de la participation.

Article 9 - Responsabilité

L'**Office de Tourisme de Chamrousse** ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou des plateformes Facebook et Instagram empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, l'**Office de Tourisme de Chamrousse** ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si l'**Office de Tourisme de Chamrousse** met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, l'Organisateur n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel,
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non-imputable à Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu,
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers,
- D'utilisation des données personnelles par Facebook et Instagram.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de l'**Office de Tourisme de Chamrousse**, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, l'**Office de Tourisme de Chamrousse** se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 10 – Dépôt du règlement

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook de l'**Office de Tourisme de Chamrousse** à cette adresse : <https://www.facebook.com/Chamrousse>.

Article 11 - Informatiques et Libertés

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à l'**Office de Tourisme de Chamrousse**, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à Office de Tourisme de Chamrousse – 42 place de Belledonne – 38410 Chamrousse – France.

Article 12 - Litiges

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à **Office de Tourisme de Chamrousse** – 42 place de Belledonne – 38410 Chamrousse – France.

L'Organisateur tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation France. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi Française et la langue applicable est la langue française. Tout différent né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de l'Organisateur, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

Article 13 - Informations générales

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois, les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : **Office de Tourisme de Chamrousse** – 42 place de Belledonne – 38410 Chamrousse – France.
2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 15 avril 2022.